



MEMBRE CORPORATIF Saison 2022

	Jusqu'au 15 janvier	Après le 15 janvier
Le forfait 50 droits ¹ de jeu avec voiturettes	4 700 \$ +tx	4 900 \$+tx
Le forfait 50 droits ¹ de jeu sans voiturette	4 300 \$+tx	4 500 \$+tx

Avantages inclus dans l'abonnement annuel (Pour un (1) responsable seulement)

Entreposage et nettoyage des bâtons, usage d'un chariot pour le membre et ses invités, adhésion au programme de rabais à la boutique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Champ d'exercice ²	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Location d'un casier au vestiaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Un droit à Golf Québec inclus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

1. Ce forfait s'applique à toute personne morale qui se porte acquéreur d'un forfait de 50 droits de jeu en désignant deux personnes physiques comme responsables. Seule l'une des personnes responsables est autorisée à prendre les départs, mais les droits de jeu sont transférables à des invité(e)s.
2. Champ d'exercice réservé au membre maître et au membre délégué. Les invités des membres de cette catégorie peuvent aussi utiliser les facilités du champ de pratique avec l'utilisation d'un droit de jeu.
3. Charge minimale : une charge minimale de 1 000\$ avant le service (12%) et les taxes sur la nourriture, les breuvages et les boissons alcoolisées consommés au Club est applicable.

Notes

- Aucun privilège de départ sauf en faisant usage de la banque de 50 droits de jeu attribués.
- À partir du 1^{er} mai, aucun remplacement des personnes responsables désignées n'est accepté pour l'année en cours.
- L'une des personnes responsables du forfait pourra acheter des droits de jeu additionnels au prix de 80 \$ l'unité (avec voiturette) et 70 \$ l'unité (sans voiturette), plus taxes, qui devront être acquis par bloc de 5 droits de jeu. Ces droits de jeu supplémentaires sont disponibles à la Boutique du Club.
- Après 15 heures le membre corporatif et son délégué peuvent utiliser un demi droit de jeu peu importe s'ils jouent 9 ou 18 trous et après 17h30, le membre corporatif et son délégué ont libre accès au parcours. Ceci ne s'applique qu'au membre et à son délégué seulement et ne s'appliquent pas à leurs invités.
- Comprend l'accès aux clubs de l'entente « Prestige » et aux Clubs Affiliés.
- La TPS et la TVQ s'ajoutent à tous les montants indiqués ci-dessus.
- Votre abonnement au Club de golf Cap-Rouge n'est pas transférable.
- Un Membre Contractant peut donner sa démission à tout moment en avisant la Société par écrit. Le cas échéant, **la démission prend effet au plus tard le 1^{er} décembre suivant la date où tel avis a été donné.** Le Membre Contractant doit s'assurer d'être en mesure de prouver que tel avis a été donné à la Société ainsi que la date à laquelle il a été donné.



Modalités de paiement

Jusqu'au 15 janvier

- Pour profiter du rabais, un acompte non remboursable représentant 30% de l'abonnement annuel incluant, les taxes qui s'appliquent, doit obligatoirement être versé au plus tard le 15 janvier.
- Le solde restant peut être acquitté de la façon suivante:
 - 3 versements égaux, payables le 15 février, 15 mars et le 15 avril.
 - 1 versement unique avant le 1er mai.

Après le 15 janvier

- La cotisation doit être acquittée entièrement avant le 1^{er} mai :
 - En un versement unique.
 - Ou en 3 versements égaux (le 15 mars, le 15 avril et le 15 mai).

Un intérêt de 1,5% par mois (18%/an) est ajouté sur tout compte qui n'est pas acquitté à la date prévue.

Il est possible de payer par internet en utilisant le site de votre institution financière. Les indications sont fournies sur leur site. Présentement, les principales institutions financières offrent ce service. Au besoin, veuillez consulter votre institution financière pour vous assister à cet égard; les services administratifs du Club ne peuvent le faire.

Crédits de référencement

- Le membre qui parraine un nouveau* membre illimité (Plein privilèges ou Relève 30-39 ans) a droit à un crédit de 5 droits de jeu pour des invités.
- Le membre qui parraine un nouveau *membre « Corporatif 50 » a droit à un crédit de 3 droits de jeu pour des invités.
- Le membre qui parraine un nouveau *membre de 18 ans et plus a droit à un crédit de 1 droit de jeu pour des invités.

* Un membre nouveau ne doit pas avoir été membre du Club de golf de Cap-Rouge au cours des deux dernières saisons.